Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231226-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_26

Financement des travaux du centre aquatique - Convention tripartite

Par délibération du 7 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le choix de la société Prestalis comme concessionnaire du centre aquatique Ecaux Bulles.

Le contrat de concession prévoit la réalisation de travaux d'investissement devant permettre de réduire d'au moins 30% la consommation énergétique du centre aquatique.

Ces travaux consistent en l'installation des équipements suivants :

- Une chaufferie biomasse de 250 kw minimum pour fournir au minimum 70 % de la production de chaleur sur site,
- Des ombrières photovoltaïques sur le parking,
- Un récupérateur de chaleur sur les eaux grises,
- Un moduleur de puissance des brûleurs des chaudières gaz,
- Un PAC de déshumidification avec récupération des calories sur l'air extrait,
- Un système de gestion technique du bâtiment.

Ces travaux sont éligibles à certains dispositifs d'aides dont la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL.

Néanmoins, les travaux énergétiques du centre aquatique étant sous maîtrise d'ouvrage du délégataire, cette éligibilité est conditionnée à la conclusion d'un contrat tripartite entre le représentant de l'Etat, la CCYN et le délégataire.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2334-42,
Vu le courrier de la Préfecture de la Seine Maritime en date du 7 août 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231226-DE

Paraphe : _____

Ayant entendu l'exposé de Mme Françoise DENIAU,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 41 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'adopter le projet de contrat tripartite ci-joint.

2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat tripartite.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231226-DE

Paraphe : _____

M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,

M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231226-DE